



**GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE**

**LANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LE RELEVEMENT  
ET LE DEVELOPPEMENT D'HAITI**

**(PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DES GRANDS CHANTIERS  
POUR LA REFONDATION DU PAYS)**

**(PAHSE I)**

**MAI 2010**

A moins de trois (3) mois de la catastrophe de 12 Janvier, le Gouvernement de la République, appuyé par les partenaires de la Communauté Internationale et d'une base très large de représentants de la Société Civile et des Organisations Non Gouvernementales (ONG), a élaboré et présenté à la Nation le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement du Pays. Cette option, s'inspirant d'une part du bilan d'évaluation, de pertes et dommages recensés par les différents secteurs d'activités nationaux et d'autre part, de la nouvelle vision de l'Etat inspirée par la nécessité de saisir l'opportunité de mieux préparer l'avenir, commande une refondation globale et totale de l'Etat.

La Nation toute entière partage le rêve de voir « ***Haïti comme un pays émergent d'ici 2030, société de simplicité, équitable, juste et solidaire, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture et une modernité maîtrisée où l'Etat de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis, dotée d'une économie moderne, forte, dynamique, compétitive, ouverte et à large base territoriale, où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits et gérés par un Etat unitaire, fort, garant de l'intérêt général, fortement déconcentré et décentralisé*** »

Ainsi, le Plan d'Action et le Relèvement et le Développement National s'articule autour de quatre (4) grands axes correspondant chacun à l'un des aspects liés à la refondation du Pays. Ces aspects concernent la gouvernance territoriale et le développement de l'espace, la dynamique économique liée à la modernisation des

structures, le relèvement social assorti des conditions de vie humaine durable et la restructuration institutionnelle.

Chacun de ces axes prend en considération les domaines d'intervention concourant à la réalisation des grands chantiers de l'Etat à savoir : la modernisation du réseau du transport national, la reconstruction des zones dévastées, l'établissement des pôles régionaux de développement et rénovation urbaine, l'aménagement du territoire et développement local, la mitigation des risques en saison cyclonique, la relance et la modernisation agricole, le relogement de la population, la préparation de la rentrée scolaire et l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles, la modernisation du système de santé, le renforcement des capacités institutionnelles de l'Administration Publique, la modernisation des Institutions Démocratiques et le renforcement institutionnel de la Justice.

La présentation des grands axes assortis de programmes et projets constitutifs à chacun d'eux est décrite ci-après :

- L'axe de Refondation Territoriale traverse les programmes regroupant 45 projets qui totalisent un montant mobilisable sur 18 mois de .....millions de \$ US.

L'objectif recherche, dans le cadre du pilotage des programmes et projets liés à l'axe de la refondation territoriale, consiste à assurer une meilleure gouvernance territoriale, à augmenter la résilience des territoires tout en dotant le pays d'un système infrastructurel complet et fiable pouvant faciliter les échanges entre les régions et l'accès aux services sociaux de base et la reconversion économiques

à travers les pôles de développement qui seront créés dans la perspective d'une décentralisation véritable et effective.

Les programmes pris en compte, à cet effet, concernent ceux relatifs à la reconversion de zones dévastées, la réhabilitation des principaux réseaux du patrimoine routier national, du développement des pôles régionaux de croissance et la rénovation urbaine, à l'aménagement du territoire et le développement local, à la réhabilitation du réseau d'électricité national et à la gestion des risques et désastres.

- L'axe de Refondation Economique regroupe un paquet de 3 projets qui cumulent un investissement global de ....., mobilisable sur .....ans. Ces projets tirent du programme de relance et de modernisation de la production agricole dans la perspective de l'augmentation d'une production nationale diversifiée et de la recapitalisation du monde rural.
- L'axe de Refondation Sociale comporte 13 projets qui s'articulent autour de 4 programmes totalisant un investissement de...\$US, mobilisable sur.....ans. Ces programmes regroupent les activités relatives à la relocalisation de la population, à la relance des activités scolaires et à l'implantation du réseau universitaire national, à la réhabilitation des hôpitaux et des Centres de sante et à la desserte en eau potable des populations et assainissement. L'objectif visé sous cet axe consiste non seulement à maintenir un niveau standard et conforme pour

tous mais aussi à intégrer le système social dans un dynamisme de modernité sans cesse renouvelée au bénéfice de la population.

- L'axe de la Refondation Institutionnelle cumule 2 projets accusant un investissement de .....\$US. Dans ce cadre, il revient de faire redémarrer l'administration centrale et de moderniser le système judiciaire.

Le programme des grands chantiers pour le relèvement et le développement est présenté dans les tableaux ci-après.

#

**GRANDS CHANTIER / PROGRAMME / PROJET**

	<b>I.- REFONDATION TERRITORIALE</b>	<b>4,779,000,000</b>
<b>1.1</b>	<b>RECONSTRUCTION DES ZONES DEVASTEES</b>	<b>575,000,000</b>

1.1.1	PROJET DE DEGAGEMENT ET DE TRAITEMENT DES DEBRIS	250,000,000
1.1.2	PROJET DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES DANS LES ZONES DEVASTEES	250,000,000
1.1.3	PROJET DE RECONSTRUCTION DE RESEAUX ELECTRIQUES DANS LES ZONES DEVASTEES (HAUTE TENSION, MOYENNE TENSION, RESEAUX DE DISTRIBUTION)	75,000,000
<b>1.2</b>	<b>RESEAU DE TRANSPORT NATIONAL</b>	<b>1,019,000,000</b>
1.2.1	PROGRAMME DE FINALISATION DU MAILLAGE ROUTIER	821,000,000
1.2.1.1	Réhabilitation de la Nationale 1 Tronçon Gonaïves-Cap-Haitien (103 km)	100,000,000
1.2.1.2	Réhabilitation de la route Gonaïves-Port-de-Paix (72 Km)	72,000,000
1.2.1.8	Construction de la route Hinche/Pignon/St. Raphael/Cap-Haitien (110)	100,000,000
1.2.1.9	Construction de la route Mirebalais/Lascahobas/Belladère/Cachiman/(Frontière Haïti et République Dominicaine)	50,000,000
1.2.1.10	Construction de la route Carrefour Shada/Croix des Bouquets/Malpassé ( 4 voies)	75,000,000
1.2.1.11	Construction de la Route Miragoane/Petite Rivière de Nippes/Anse à Veau/Petit-Trou de Nippes	80,000,000
1.2.1.12	Construction de la boucle Jérémie/Abricot/Anse d'Hainault/Dame Marie/Irois/Tiburon/Les Anglais/Charbonnière/Port-a-Piment	120,000,000
1.2.1.13	Réhabilitation/Construction de la route Marchand Dessalines/St. Michel/ Saint Raphael	90,000,000
1.2.1.14	Réhabilitation de la route Pont Sonde/Mirebalais	36,000,000
1.2.1.15	Elargissement du tronçon de la Route Nationale #1 : Port-au-Prince/ Saint Marc à 4 voies	100,000,000
1.2.2	PROGRAMME DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION D'AEROPORTS	198,000,000
1.2.2.1	Réhabilitation et agrandissement de l'aéroport International Toussaint Louverture de Port-au-Prince ( Phase I)	98,000,000
1.2.2.2	Construction de l'aéroport international du Cap-Haitien	50,000,000
1.2.2.3	Construction de l'aéroport international des Cayes	50,000,000

1.2.3	PROGRAMME DE DOTATION EN INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ( PHASE I)	1,020,000,000
1.2.3.1	Réhabilitation du port actuel de Port-au-Prince	70,000,000
1.2.3.2	Etudes et construction d'un Grands Port moderne à container dans la zone de Fond Mombin	400,000,000
1.2.3.3	Etudes et Construction d'un grand port à container aux Gonaïves	200,000,000
1.2.3.4	Etudes et Construction d'un port aux Cayes	150,000,000
1.2.3.5	Construction d'un Grand port dans la zone du Cap-Haitien	200,000,000
<b>1.3</b>	<b>PREPARATION A LA SAISON CYCLONIQUE ET GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES</b>	<b>130,000,000</b>

1.3.1	<i>PROJET DE PRE SAISON PLUVIEUSE ET CYCLONIQUE DANS LES ZONES A RISQUES CLIMATIQUES</i>	130,000,000
1.3.2	<i>PROJET DE CURAGE PREVENTIF DES CANAUX DE DRAINAGE , DE COLLECTEURS ET DE DEGRAVATEURS ET DE STABILISATION DES BERGES DES RAVINES DANS LES ZONES SINISTREES</i>	XXXX
<b>1.4</b>	<b>POLES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT ET RENOVATION URBAINE</b>	<b>2,025,000,000</b>
1.4.1	MISE EN PLACE DU NOUVEAU POLE DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE (Cabaret/Fond Mombin/Crois-des Bouquets/Thomazeau)	450,000,000
1.4.2	<i>PROGRAMME D'APPUI A LA CRATION DE PARCS INDUSTRIELLES ET DE ZONES FRANCHES</i>	750,000,000
1.4.2.1	Mise en place de parc industriel et de zones franches dans le nouveau pole de croissance et de développement de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince	200,000,000
1.4.2.2	Mise en place de parc industriel et de zones franches dans l'axe Carrefour/Cressier	100,000,000
1.4.2.3	Mise en place de parc industriel et de zones franches au Cap-Haitien, Axe Fort Liberté	150,000,000
1.4.2.4	Mise en place de parcs industriels et de zones franches aux Gonaïves et à Saint Marc	200,000,000
1.4.2.5	Mise en place de parc industriel et de zones franches aux Cayes	100,000,000

1.4.3	<i>PROGRAMME NATIONAL D'ELECTRIFICATION</i>	825,000,000
	<i>SOUS-PROGRAMME D'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE</i>	400,000,000
1.4.3.1	Construction de la dorsale nationale du transport d'énergie électrique(Construction réseau a haute et moyenne tension: Port-au-Prince/St Marc/Gonaïves/Port-de Paix; Port-au-Prince/Cap par le Plateau Central (Port-au-Prince/Mirebalais/Péligre/Hinche/ Pignon/Saint Raphael/Cap-Haitien/Ouanaminthe) ; Port-au-Prince/Miragoane/Cayes/Jérémie avec un embranchement sur Anse-A Veau)	400,000,000
	<i>SOUS-PROGRAMME DE LA CAPACITE DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE</i>	300,000,000



1.4.3.2	Construction et réhabilitation des réseaux de distribution d'énergie électrique (moyenne et basse tension) dans la zone métropolitaine de Port au Prince, au Cap Haïtien, aux Gonaïves, à St Marc, dans l'axe Hinche/Pignon/St Raphael/ St Michel de l'Attalaye/Maissade ; aux Cayes, à Jacmel, A Miragoane, A Jérémie Port de Paix, .....)	300,000,000
	<i>SOUS-PROGRAMME D'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION D'ENERGIE HYDROELECTRIQUE</i>	<i>125,000,000</i>
1.4.3.3	Réhabilitation de la Centrale Hydraulique de Péligre, Saut Mathurine, Caracol, Onde Verte, Drouet)	75,000,000
1.4.3.4	Réhabilitation et agrandissement de la centrale thermique de Varreux	50,000,000

<b>1.5</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	<b>580,000,000</b>
1.5.1	<i>PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE (Cap-Haitien, Gonaïves, St. Marc, Cayes, Jacmel, Petit-Goave, Mirebalais, Port-de-Paix, Ouanaminthe, Hinche, Jérémie)</i>	<i>250,000,000</i>
1.5.2	<i>Mise en place de PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL A</i>	

	<i>L'ECHELLE NATIONALE</i>	<i>300,000,000</i>
1.5.3	ETUDE ET EVALUATION SYSTEMATIQUE DES BATIMENTS AU NIVEAU NATIONAL	30,000,000

--	--	--

<b>1.6</b>	<b>L'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS</b>	<b>450,000,000</b>
1.6.1	PROGRAMME DE REHABILITATION DES BASSINS VERSANTS	450,000,000
1.6.1.1	Aménagement et Protection du Bassin Versant de la Rouyonne de Léogane et de l'Axe Léogane/ Grand Goave/ Petit Goave	
1.6.1.2	Aménagement et Protection des Bassins Versants surplombant l'Axe routier Croix des Bouquets/ Mirebalais/ Hinche (Axe routier financé par l'UE)	
1.6.1.3	Aménagement et protection du bassin Versant de l'axe Route de Frères/ Pernier/ Bassin Général sur la Rivière Grise	
1.6.1.4	Aménagement et protection de Bassins Versants surplombant la zone d'implantation du pôle Nord de Port-au-Prince	
1.6.1.5	Aménagement et protection du Bassin Versant du Parc National historique Milot Sans-Souci, Citadelle et Grotte de Dondon	
1.6.1.6	Aménagement et protection des bassins versants surplombant la ville des Gonaïves, de Port de Paix, du Cap - Haïtien, de Jacmel, de Petit Goave, de Cabaret et de Port-au-Prince	
1.6.1.7	Etude du programme national de protection et de mise en valeur des châteaux d'eau d'Haïti	

	<b>2 REFONDATION ECONOMIQUE</b>	<b>737,580,000</b>
<b>2.1</b>	<b>LA PRODUCTION AGRICOLE (LA RELANCE ET LA MODERNISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE)</b>	<b>737,580,000</b>
<i>2.1.1</i>	<i>PROJET D'ACQUISITION ET DE DISTRIBUTION D'INTRANTS ET DE MATERIELS AGRICOLES ET DE PECHE</i>	<i>197,580,000</i>
<i>2.1.2</i>	<i>PROJET DE CONSTRUCTION et/ OU DE REHABILITATION DE LACS COLLINAIRES, DE RESEAUX D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE PERMETTANT LA MAITRISE DE L'EAU</i>	<i>240,000,000</i>
<i>2.1.3</i>	<i>RECAPITALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FINANCEMENT DE MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES</i>	<i>150,000,000</i>
<i>2.1.4</i>	<i>PROJET DE PROMOTION AGRO-INDUSTRIEL (TRANSFORMATION DES PRODUITS ANIMALIERS, D'EEVAGE ET DE PECHE)</i>	<i>150,000,000</i>

	<b>3.- REFONDATION SOCIALE</b>	<b>4,200,000,000</b>
<b>3.1</b>	<b>LOGEMENT TEMPORAIRE ET PERMANENT</b>	<b>600,000,000</b>
3.1.1	<i>INTERVENTION DANS LE SECTEUR D'HABITAT : CONSTRUCTION DE LOGEMENT DE TRANSITION ET DE LOGEMENTS PERMANENTS</i>	<i>600,000,000</i>
<b>3.2</b>	<b>EDUCATION:RENTREE SCOLAIRE, CONSTRUCTION DES ECOLES</b>	<b>1,370,000,000</b>
3.2.1	<i>Relance des activités scolaires 2009/ 2010 et préparation à la rentrée scolaire 2010-2011</i>	<i>470,000,000</i>
3.2.1.1	<i>PROJET NATIONAL DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES ECOLES ET DES LYCEES (PHASE I)</i>	<i>900,000,000</i>
3.2.2	<i>PROJET APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE</i>	<i>400,000,000</i>
3.2.3	<i>PROGRAMME D'APPUI A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</i>	<i>600,000,000</i>
3.2.3.1	<i>Implantation du réseau universitaires Nord( Cap-Haitien, Port de Paix, Gonaïves, Hinche, Fort Liberté)</i>	
3.2.3.2	<i>Implantation du réseau universitaire de l'Ouest desservant Port-au-Prince, St. Marc, Mirebalais, Jacmel et Petit Goave</i>	
3.2.3.3	<i>Implantation du réseau universitaire du sud desservant Cayes, Jérémie, Miragoane</i>	

<b>3.3</b>	<b>SANTE, SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITION, EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>1,230,000,000</b>
------------	--	----------------------

	<b>SANTE</b>	<b>980,000,000</b>
3.3.1	<i>PROJET RECONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES hôpitaux des Gonaïves, du Cap Haïtien, de Hinche, de Port de paix, de MIREBALAIS, DE ST MARC, DE JACMEL, DES CAYES, DE JEREMIE, DE MIRAGOANE, DE LEOGANE</i>	340,000,000
	<i>PROJET RECONSTRUCTION ET REHABILITATION DES HOPITAUX DE REFERENCE DE LA REGION METROPOLITAINE DE PORT AU PRINCE (phase I)</i>	100,000,000
	<i>PROJET RECONSTRUCTION ET REHABILITATION DES CENTRES DE SANTE AU NIVEAU DES CHEFS LIEUX D'ARRONDISSEMENT ET DES COMMUNES</i>	200,000,000
3.3.2	<i>PROJET DE RECONSTRUCTION DES HOPITAUX PUBLICS DES ZONES SINISTREES</i>	340,000,000
	<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>250,000,000</b>
3.3.3	<i>PROJET NATIONAL DE GESTION ET DE TRAITEMENT DE DECHETS SOLIDES</i>	50,000,000
3.3.4	<i>PROJET DE DESSERTE EN EAU POTABLE DES POPULATIONS</i>	200,000,000

	<b>4.-REFONDATION INSTITUTIONNELLE</b>	<b>675,000,000</b>
4.1	<b>REDEMARRAGE DES ADMINISTRATIONS CENTRALES</b>	<b>320,000,000</b>
4.1.1	<i>PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES ADMINISTRATIONS DECONCENTREES</i>	200,000,000
4.1.2	<i>PROJET DE RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES</i>	

		120,000,000
<b>4.2</b>	<b>JUSTICE ET SECURITE</b>	<b>355,000,000</b>
4.2.1	<i>PROJET DE CONSTRUCTION/DE REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES JUDICIAIRES</i>	355,000,000

## **FICHES TECHNIQUES DE PROGRAMMES ET PROJETS**





## **REFONDATION TERRITORIALE**

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Etude et évaluation systématique des bâtis au niveau national

#### **2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET**

La destruction massive causée par le séisme du 12 janvier 2010 résulte, entre autre, de la non-application des normes de construction et d'urbanisme, de l'absence d'inspection systématique des constructions et de la faiblesse des institutions de gestion de ces domaines. A cela, s'ajoute la vétusté du stock des maisons qui ont fait la traversée du temps sans entretien. Donc, il faut revoir les façons de faire et implanter de nouvelles stratégies permettant de réduire la vulnérabilité des populations et surtout d'augmenter la résilience du pays. Pour y parvenir, de grands travaux doivent être entrepris sur plusieurs fronts, dans différents secteurs géographiques et de manière cohérente. A cette fin, une étude / évaluation systématique de l'ensemble des bâtis à l'échelle nationale, est un impératif pour initier de grands travaux en vue de la reconstruction-rénovation des trois grandes zones sinistrées que sont la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'axe Léogane-Petit-Goâve et le Département du Sud-est. Elle permettra également de modifier l'ensemble du bâti dans les différentes régions du pays surtout pour la totalité des communes qui se situent sur les failles sismiques connues et dans des zones à risques climatiques et des zones à très forte concentration de population. Les résultats de ce projet serviront à un meilleur aménagement du territoire au niveau local.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :** Contribuer à assurer une meilleure gouvernance territoriale, à augmenter la résilience des territoires et à réduire la vulnérabilité des populations.

**4.- LOCALISATION :** Ce projet couvre l'ensemble du territoire ; il a son siège à Port-au-Prince et des antennes dans différentes régions.

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE ):** La première phase dudit projet sera exécutée sur une période de 3 ans. Les autres phases seront intégrées dans les structures institutionnelles vouées à ces fins.

#### **6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME:**

- Evaluation, montage des bases de données et cartographie du bâti des zones sinistrées lors du séisme du 12 janvier 2010 ;
- Etude des caractéristiques des zones affectées et des typologies d'habitat ;
- Etude, évaluation et montage des bases de données et cartographie du bâti de toutes les communes du pays ;
- Etablissement de la typologie d'habitat au niveau National ;

- Renforcement du Centre National d'Informations Géospaciales (CNIGS), du Laboratoire National des Bâtiments et des Travaux Publics (LNBTP), de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) en matière de statistique démographique, du Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications (MTPTC) en matière d'urbanisme opérationnel et du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) en matière d'Aménagement du territoire et de gouvernance territoriale.
- Renforcement des services de planification et de génie municipal des Communes
- Mise en place d'un mécanisme d'étude, d'évaluation et d'enregistrement des nouvelles constructions sur l'ensemble du territoire ;

**7.- MONTANT DE FINANCEMENT :** 30.000.000.00 \$ US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Base de données sur l'ensemble des bâtis du pays disponible pour une gestion de proximité des territoires; diminution des risques liés aux états du bâti; contrôle de l'urbanisation du pays. Meilleure orientation des prises de décisions; CNIGS, LNBTP, IHSI, MTPTC ET MPCE renforcés; mécanisme d'étude, d'évaluation et d'enregistrement de nouvelles constructions fonctionnel; Service de planification et de génie municipal de chaque collectivité communale fonctionnel et équipé

**9.- IMPACTS ATTENDUS:** Résilience du territoire améliorée

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Reconstruction de réseaux électriques dans les zones dévastées (haute tension, moyenne tension, réseau de distribution)

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

L'électrification des chefs-lieux de département a toujours été une des grandes priorités du gouvernement. Aujourd'hui elle est renforcée suite à la destruction en de nombreux sites du pays des principaux réseaux de transports et de distribution du courant électrique. Cette situation est à la base des difficultés que connaît actuellement Haïti pour sa relance économique quand on connaît l'importance de l'énergie pour le développement socioéconomique.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Permettre l'accès à l'énergie électrique des populations des zones dévastées par le séisme du 12 janvier 2010 par la reconstruction des réseaux électriques détruits lors du séisme.

**4.- LOCALISATION :**

Ce programme sera localisé principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, incluant les communes de Port-au-Prince, Carrefour, Pétion-Ville, Delmas, Tabarre, Croix des Bouquets, Cité Soleil, Kenscoff et dans les villes de Léogane, Jacmel et Petit Goave.

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE ):** Ce programme s'étendra sur 18 mois.

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

Les composantes du programme comprennent entre autres, l'élaboration des termes de référence, la préparation de dossiers d'appel d'offres des firmes pour la reconstruction des réseaux et la reconstruction proprement dite des réseaux.

**7.- FINANCEMENT :** 75 Millions de \$US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Toutes les communes du pays sont dotées d'un réseau électrique capable de fournir toute l'énergie nécessaire au développement socioéconomique de la région .

**9.- IMPACTS ATTENDUS:**

- Amélioration de la qualité de vie des populations des zones frappées par le séisme ;
- Augmentation de la consommation de l'énergie électrique.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

#### 1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET: FINALISATION DU MAILLAGE ROUTIER ( PHASE I)

#### 2.- CONTEXTE DU PROGRAMME:

Le transport routier représente l'unique mode de transport terrestre en Haïti. Le réseau est de 3.400 kms dont seuls 10% sont considérés en bon état. Depuis 2004, les bailleurs de fonds bi et multilatéraux ont aidé le Gouvernement haïtien à entamer la réhabilitation du réseau routier primaire. Cette aide s'est accrue en 2007, mais les financements obtenus ne suffisaient pas pour réhabiliter les principaux axes du patrimoine routier national. Les acquis des dernières années sont importants. Il reste à compléter la « dorsale nationale », c'est-à-dire relier tous les chefs-lieux de départements entre eux et d'assurer les échanges avec la République Dominicaine.

A partir du réseau principal, un réseau de routes secondaires sera rendu possible, ce qui facilitera l'accès à toutes les zones du pays. C'est aussi une condition essentielle pour une véritable décentralisation et déconcentration.

#### 3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :

- Supprimer les points critiques qui contribuent à l'interruption ou au ralentissement de la circulation sur les itinéraires primaires affectés par le séisme ;
- Réhabiliter les axes structurant composés essentiellement de routes nationales en ce qui a trait au réseau inter urbain et de voirie primaire du côté urbain ;
- Doter le pays d'un réseau routier départemental en bon état permettant la desserte des zones enclavées avec pour finalité les échanges entre les régions agricoles, l'accès aux services sociaux de base, la création d'autres pôles de développement pour concrétiser la décentralisation...

#### 4.- LOCALISATION : Territoire national

#### 5.- DUREE : 3 ans

#### 6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :

- Réhabilitation de la Nationale 1 tronçon Gonaïves-Cap-Haitien (103 Km)
- Réhabilitation de la route Gonaïves-Port de Paix
- Construction de la route Hinche/Pignon/St. Raphael/Cap-Haitien

- Construction de la route Mirebalais/Lascahobas/Belladere/Cachimán (Frontière Haïti et République Dominicaine)
- Construction du tronçon Carrefour Shada/Croix des bouquets/Malpassé (4 voies)
- Construction de la route Miragoane/Petite Rivière de Nippes/Anse à Veau/Petit-Trou de Nippes
- Construction de la boucle Jérémie/Abricot/Anse d'Hailnault/Dame Marie/Les Irois/Tiburon//Les Anglais/Chardonnières/Port-a-Piment
- Construction/Réhabilitation du tronçon Marchand-Dessalines/St. Michel
- Réhabilitation de la route Pont sonde/Mirebalais.
- Elargissement du tronçon de la Route Nationale #1 : Port-au-Prince/ Saint Marc à 4 voies ;
- 

**7.- FINANCEMENT** : 850 millions de \$ US dont 500 Millions sur 18 mois

**8.- RESULTATS ATTENDUS** : Les tronçons identifiés au point 7 rendus praticables.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET** : Mise en place d'un véritable réseau routier national cohérent et articulé, permettant une meilleure circulation des personnes et des biens contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et soutenant un développement durable, équilibré et équitable du pays.

## **FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET**

### **REFONDATION TERRITORIALE**

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Réhabilitation et construction d'infrastructures portuaires

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Haïti, pays insulaire de la Caraïbe francophone dispose de deux ports internationaux : l'un à Port-au-Prince et l'autre au Cap-Haïtien et treize (13) ports de cabotage gérés par l'Autorité Portuaire Nationale, dont cinq (5) sont ouverts au commerce extérieur. Avant le 12 janvier l'état de l'ensemble de ces ports laissait à désirer. Aujourd'hui, les dommages causés par le tremblement de terre joint à la dégradation accélérée des bassins hydrographiques d'Haïti à partir du déboisement intensif des mornes engendrent une importante sédimentation (ensablement dans certains cas) des ports rendant quasiment inopérables les ports. Il faut profiter de cette opportunité pour résoudre de façon structurante les problèmes des infrastructures économiques majeures. C'est dans ce cadre contextuel que se situe le programme de renforcement du réseau national de transport.

**3.- OBJECTIF DU PROGRAMME / PROJET :**

- Réhabiliter le port de Port-au-Prince fortement endommagé et les ports de cabotage pour une mise à disposition le plus rapidement possible d'une alternative au transport routier dans les chefs lieux de département qui côtoient la mer.
- Etudier la possibilité d'implanter d'autres ports internationaux pour une meilleure répartition et visée sur l'extérieur avec pour finalité un relèvement de l'économie nationale dans la perspective d'une décentralisation effective des activités industrielles et commerciales.
- Renforcer la sécurité maritime en se basant sur le plan institutionnel du SEMANAH pour qu'il remplisse pleinement son rôle de régulateur.

**4.- LOCALISATION :** Port-au-Prince, Gonaïves, Cayes, Cap-Haïtien, Font-Mombin

**5.- DUREE (ETUDE ET MISE EN ŒUVRE) :** 3 ans

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Réhabilitation du port actuel de Port-au-Prince
- Etudes de faisabilité d'un grand port moderne à conteneur dans la zone de Fond Mombin
- Etudes et construction d'un grand port à conteneur à Sedren aux Gonaïves

- Etudes et construction d'un port aux Cayes
- Construction d'un grand port dans la zone du Cap-Haïtien.

**7.- FINANCEMENT : 1,02 Milliard \$US dont 198 Millions de \$ US sur 18 mois.**

**9.- RESULTATS ATTENDUS :**

- Le port de Port-au-Prince est réhabilité et modernisé
- D'autres ports internationaux sont implantés aux Cayes, au Cap Haïtien, à Port-de-Paix.
- Les ports de cabotage sont réaménagés pour offrir une alternative au transport routier
- La sécurité maritime est renforcée

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :** Les activités économiques se trouvent dynamisées et les flux d'échanges tant internes qu'externes aux pays seront augmentés et régulés



## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Construction et réhabilitation d'aéroports

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Aujourd'hui, Haïti dispose d'un seul aéroport international, celui de Toussaint Louverture qui a d'ailleurs subi de sérieux dommages après le 12 janvier. L'arrivée des secours de l'international après la catastrophe a mis en évidence la grande vulnérabilité du pays liée à cet unique aéroport international. Cette situation, évidemment a handicapé lourdement la capacité du pays à faire face aux besoins d'approvisionnement par voie aérienne. Aussi s'avère t-il impérieux de réhabiliter et d'accroître la capacité d'accueil de l'aéroport de Port-au-Prince et doter le pays de deux (2) autres aéroports internationaux situés à proximité des villes du Cap- Haïtien et des Cayes.

**3.- OBJECTIF DU PROGRAMME / PROJET :**

Répondre aux besoins du développement économique et du tourisme par la réhabilitation et l'augmentation de la capacité d'accueil de l'aéroport de Toussaint Louverture et la construction de nouveaux aéroports internationaux aux Cayes et au Cap-Haïtien.

**4.- LOCALISATION :** Port-au-Prince, Cayes, Cap-Haitien

**5.- DUREE(ETUDE ET MISE EN ŒUVRE) :** 3 ans

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Réhabilitation et agrandissement de l'aéroport international Toussaint Louverture de Port-au-Prince ;
- Construction de l'aéroport international du Cap-Haitien
- Construction de l'aéroport international des Cayes.

**7.- FINANCEMENT :** 198 Millions de \$ US avec la perspective d'un partenariat public/privé. Le montant indiqué représente l'apport de l'Etat.

**9.- RESULTATS ATTENDUS :**

- Disponibilité de 3 aéroports de standing international capables d'assurer la desserte de services en matière de transport international, offrant ainsi une plus grande possibilité de développement économique national.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :** Les activités économiques se trouvent dynamisées et les flux d'échanges tant internes qu'externes aux pays seront augmentés et régulés

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Préparation à la saison cyclonique et gestion des risques et des désastres.

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

La gestion des risques et des désastres pour assurer la sécurité des populations s'adresse d'abord à l'efficacité du système d'alerte, à la capacité d'informer les populations à risque, aux ressources pour gérer les évacuations et accueillir les populations déplacées dans des abris temporaires et finalement à la distribution de l'aide d'urgence.

Sur le plan de l'alerte et de l'information des populations, des progrès constatés au niveau de la protection civile sont remarquables. Le nombre de victimes par rapport à la gravité des intempéries a diminué de manière significative. Il reste cependant trop élevé.

Pour l'accueil des sinistrés et l'acheminement de l'aide à eux destinée, il reste beaucoup à faire. La multiplicité des intervenants, la difficulté de coordination pour assurer une distribution équitable de l'aide au niveau national appellent des actions significatives avant la prochaine saison cyclonique.

Au-delà de la réponse immédiate aux cyclones et autres désastres naturels, il faut s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité environnementale. La situation est largement documentée sur les besoins. La réponse relève massivement du domaine des infrastructures publiques et agricoles, qu'il s'agisse de travaux d'entretien, de restauration ou de protection.

Par ailleurs, une solution durable à la réduction de la vulnérabilité des populations à risque ne sera pas possible sans un vaste programme pour les relocaliser dans des endroits sécuritaires. On ne peut prétendre à la durabilité si on reconstruit dans les plaines inondables ou dans les lieux où l'érosion amène une probabilité trop élevée de glissements de terrains.

C'est là un domaine complexe, aussi bien au plan social, l'attachement à la terre et au patrimoine familial, qu'au plan logistique et financier. Le pays possède peu d'expérience dans ce domaine. Il doit acquérir un savoir-faire technique, mais aussi une crédibilité de l'État auprès des populations qui assure un climat de confiance sans lequel les résistances passives et les affrontements risquent de compromettre l'atteinte des résultats. Une intervention ciblée dans certaines régions particulièrement touchées en 2008 fournit une occasion d'entreprendre ce type d'intervention.

- Renforcement des capacités opérationnelles des bureaux de la Protection Civile en régions et mise en place d'un Conseil National de la Protection Civile

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :** L'objectif général est de protéger les vies et les biens de la population en général et celle des zones à risques en particulier. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Réduire la dégradation de l'environnement et augmenter la résilience des écosystèmes ;
- Réduire les pertes des secteurs générateurs de revenus
- Protéger les infrastructures
- Réduire les risques de dégradation des conditions de vie de la population

**4.- LOCALISATION :** Territoire national avec emphase sur les zones à risques élevés : Gonaïves, Jacmel, Cabaret et Port-au-Prince.

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE ):** A déterminer

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

**- Le programme pré-saison cyclonique**

Il y a urgence d'agir. Les pluies et la saison cyclonique vont débuter dans quelques mois et des points stratégiques du pays sont menacés par leur localisation géographique mais également par les dommages du séisme du 12 janvier. Ceux-ci rendent encore plus précaires certaines zones déjà très fragiles telles les villes des Gonaïves, de Cabaret, de Léogane, de Jacmel et certaines localités de Port-au-Prince.

**- Curage préventif des canaux de drainage, de collecteurs et de dégraveurs et de stabilisation des berges des ravines dans les zones sinistrées.**

**7.- FINANCEMENT : 130 Millions de \$ US**

**8.- RESULTATS ATTENDUS :**

- Des rivières et des canaux de drainage sont curés et reprofilés
- Les berges de certaines rivières sont corrigées et protégées
- Construction d'ouvrages d'art pour les traversées dans les zones à risques

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :** Les populations traditionnellement frappées par les catastrophes naturelles sont protégées.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Mise en place d'un nouveau pôle de croissance et de développement de la région métropolitaine de Port-au-Prince

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Ce programme plaide pour une meilleure répartition sur le territoire national de la population et des activités économiques. Cela suppose, entre autres, la création et la consolidation de pôles régionaux de développement reposant sur le dynamisme économique et l'intégration des dimensions de production industrielle, d'agriculture et d'organisation sociale et spatiale. Dès lors, il s'impose des choix et l'établissement des priorités, les choix portant sur le redéploiement de la population de manière plus équilibrée sur le territoire.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Contribuer au développement socioéconomique des régions et à la reconstitution du territoire national.

**4.- LOCALISATION :** Cabaret/ Fond Mombin/ Croix-des-Bouquets

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE ):** A déterminer

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Construction et gestion des grands équipements et infrastructures de production (zones franches, parcs industriels) ;
- Construction d'équipements et d'infrastructures d'appui à la production (ports, aéroports, réseaux électriques, téléphonie.

**7.- FINANCEMENT :** 450 Millions de \$ US sur 3 ans

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Induction d'effets d'entraînement tels que les villes appelées à devenir des pôles de développement puissent profiter d'importants travaux de rénovation urbaine pour remplir leurs nouvelles vocations et offrir des opportunités de développement économique, créateur d'emplois et une qualité de vie à la population de nature à l'encourager à demeurer dans sa région.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

La population est maintenue dans son espace régional dans les meilleures conditions de développement socioéconomique

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Appui á la création de parcs industriels et de zones franches

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Partant des grands objectifs de l'aménagement du territoire qui touchent une répartition équilibrée de la population et des activités économiques sur le territoire, il va de soi que cette répartition porte spécifiquement sur le développement de secteurs considérés comme vecteurs de croissance tels l'agriculture, le tourisme, les infrastructures et l'industrie (léger-lourd-extractif) d'ailleurs, le Plan d'action pour le relèvement et le redressement d'Haït va dans le même sens. En outre, le gouvernement haïtien, avec les avantages offerts par la loi Hope et les bénéfices potentiels de l'adhésion d'Haïti a la CARICOM, veut favoriser des investissements en soutenant l'installation de parcs industriels et de zones franches.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Sur le développement de l'Industrie, il est notable que face à la priorité accordée au développement des zones franches et des parcs industriels tant par le gouvernement que par le secteur Commerce et Industrie, face à la multiplication des demandes pour l'implantation de zones franches, il s'avère nécessaire et opportun, a travers ce programme, de viser a :

- donner une dimension spatiale aux investissements futurs (industriels, commerciaux, etc.) par la localisation des zones jugées favorables pour de telles activités ;
- Élaborer le cadre devant assurer une vision claire, cohérente et coordonnée pour la promotion de l'industrialisation et de l'emploi en tenant compte des potentialités, ressources et spécificités des sites sélectionnés en relation avec la loi sur les zones franches ;
- développer des espaces industriels dans divers départements géographiques du pays ;
- rendre disponibles les ressources nécessaires faisant du commerce, des investissements et de la technologie, des instruments réels de création d'emplois et de richesses au bénéfice de la population ;
- Décentraliser et distribuer équitablement des possibilités d'emplois et de revenus favorisant la sécurité économique à travers l'ensemble du territoire ;
- Mettre en place un modèle de coopération plus efficace, au bénéfice du secteur privé des affaires.

**4.- LOCALISATION :** Carrefour/Gressier, Cap-Haitien, Gonaïves, Cayes, Saint Marc

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):** A déterminer

#### **6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Mise en place de parcs industriels et de zones franches dans le nouveau pôle de croissance et de développement de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince
- Mise en place de parcs industriels et de zones franches dans l'axe Carrefour/Gressier
- Mise en place de parcs industriels et de zones franches au Cap-Haitien
- Mise en place de parcs industriels et de zones franches aux Gonaïves et à Saint Marc
- Mise en place de parcs industriels et de zones franches aux Cayes

**7.- FINANCEMENT :** 750 Millions de \$ US sur 3 ans

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Une augmentation du nombre des emplois et, de fait, une augmentation du pouvoir d'achat des populations bénéficiaires

#### **9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

La politique de *développement des Zones Franches* et de parcs industriels aura pour effets d'attirer les investissements nationaux et étrangers, de faciliter la croissance de l'économie nationale, en général, et du secteur « Textile et Vêtements », en particulier, ainsi que la création d'emplois durables, tout en favorisant l'établissement et le renforcement des liens technologiques et économiques entre entreprises des zones franches et l'industrie locale. Cette politique de développement des zones franches ne fera qu'amorcer le processus de création des pôles régionaux de développement pour une meilleure répartition de la population et des activités économiques.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Programme National d'Electrification ( Transport, Production et distribution d'énergie électrique)

**2.- DESCRIPTION DU PROGRAMME/PROJET :** Les récents événements du 12 janvier ont mis à nu la fragilité du pays et son incapacité à résister aux catastrophes naturelles. Un pays qui déjà souffrait de déséquilibre accru au niveau des activités économiques a assisté à l'effondrement de son pôle économique en un clin d'œil. Il s'avère impératif de reconstruire les zones dévastées et de réorganiser le pays sur de nouvelles bases. En effet, pour offrir des opportunités de relance économique et consolider le développement du pays, l'un des éléments à prendre en compte est l'électrification des différentes régions clés du pays.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Ce programme a pour objectif d'approvisionner le territoire national en énergie électrique par la réhabilitation des infrastructures existantes et la construction de nouvelles infrastructures en vue de faire répondre à la demande croissante de la population.

**4.- LOCALISATION :** Nationale

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE ):** A déterminer

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Sous-Programme d'augmentation de la capacité de transport d'énergie électrique : **Construction de la dorsale nationale du transport d'énergie électrique(Construction réseau à haute et moyenne tension: Port-au-Prince/St Marc/Gonaïves/Port-de Paix; Port-au-Prince/Cap par le Plateau Central (Port-au-Prince/Mirebalais/Péligre/Hinche/ Pignon/Saint Raphael/Cap-Haitien/Ouanaminthe) ; Port-au-Prince/Miragoane/Cayes/Jérémie avec un embranchement sur Anse-A Veau))**
- Sous-Programme d'augmentation de la capacité de distribution d'énergie électrique : Construction et réhabilitation des réseaux de distribution d'énergie (moyenne et basse tension) dans la zone métropolitaine de Port au Prince, au Cap Haïtien, aux Gonaïves, à St Marc, dans l'axe Hinche/Pignon/St Raphael/ St Michel de l'Attalaye/Maissade ; aux Cayes, à Jacmel, A Miragoane, A jeremie,A Port de Paix, .....



- Réhabilitation de la Centrale Hydraulique de Péligre, Saut Mathurine, Caracol, Onde Verte, Drouet
- Réhabilitation de la Centrale thermique de Varreux

**7.- FINANCEMENT : 825 millions \$US dont 400 Millions de \$ US sur 18 mois**

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Augmentation de l'offre en énergie électrique sur tout le territoire caractérisée par :

- La réhabilitation des réseaux de distribution primaire et secondaire a Port-au-Prince
- La modernisation du réseau électrique de Port-au-Prince
- Le renforcement de la capacité de distribution de l'énergie électrique
- La réhabilitation de la capacité électrique des zones rurales et urbaines affectées.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Augmentation de la consommation d'énergie électrique
- Amélioration du niveau de vie de la population.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION TERRITORIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Aménagement de bassins versants

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :** Haïti était naturellement un espace boisé. Le pays a perdu ses arbres suite à une coupe effrénée qui commence depuis la colonie. Selon le livre blanc de l'agriculture (1992), le couvert forestier est passé de 240 000 ha en 1977 à 64 000 ha en 1992. Il est estimé à 55 400 ha (2%) en 2007. Les exploitants ont besoin de terres pour cultiver, donc ils défrichent même les zones les plus inaccessibles. Ils coupent des arbres principalement pour en faire du charbon et s'assurer de revenus additionnels pour subvenir à leurs besoins. Les conséquences du déboisement sont catastrophiques pour l'environnement haïtien. On assiste en effet à une érosion accélérée des mornes, avec perte des sols arables et perte de la fertilité des terres. On assiste à un ruissellement excessif en saison pluvieuse avec des crues et des inondations fréquentes et dévastatrices.

On peut évoquer les pertes en vies humaines et les dégâts matériels enregistrés ces dernières années suites aux cyclones pour justifier l'impératif des actions dans le cadre du programme d'aménagement des bassins.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Protéger l'environnement (sol, eau, forêt, faune)
- Accroître la durabilité et la productivité des activités agricoles
- Diminuer les dégâts enregistrés lors des périodes cycloniques

**5.- LOCALISATION :** Territoire national

**6.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):**

**7.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Aménagement et protection du bassin versant de la Rouyonne de Leogane et de l'axe Léogane/Grand Goave/Petit Goave
- Aménagement et protection du bassin versant surplombant l'axe routier des croix des bouquets/ Mirbalais/Hinche
- Aménagement et protection du bassin versant de l'axe routier des Frères/Pernier/Bassin général de la rivière grise

- Aménagement et protection du bassin versant surplombant la zone d'implantation du pôle Nord de Port-au-Prince ;
- Aménagement et protection du bassin versant du parc historique Milôt, Sans Souci, Citadelle et grotte Dondon ;
- Aménagement et protection du bassin versant surplombant la ville des Gonaïves, de Port-de-Paix, du Cap Haïtien, de Jacmel, de Petit Goave, de Cabaret, et de Port-au-Prince.
- Etude du programme national de protection et de mise en valeur des châteaux d'eau d'Haïti

Les activités vont se circonscrire autour de la conservation des sols et des eaux, du reboisement, des appuis à la production agricole durable, du renforcement des capacités des communautés et des institutions

#### **8.- FINANCEMENT : 450 millions \$US sur 3 ans**

#### **9.- RESULTATS ATTENDUS :**

- Une amélioration du couvert forestier
- Une augmentation de la productivité des terres et des rendements des cultures au niveau des bassins versants
- Une adoption de techniques de conservation de sol et de pratiques protectrices de l'environnement au niveau des bassins versants

#### **10.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

Les impacts attendus du programme sont une meilleure exploitation du milieu par les communautés locales et un environnement protégé. Les gens arrivent à utiliser durablement les ressources au niveau des bassins versants. On s'attendra à une diminution de la fréquence et à l'intensité des crues. Les dégâts matériels et les pertes en vie humaines seront mitigés au moment des périodes cycloniques.

**REFONDATION ECONOMIQUE**

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION ECONOMIQUE

**1.- TITRE DU PROJET :** Acquisition et distribution d'intrants et de matériels agricoles et de pêches

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Le secteur agricole n'a pas été directement touché par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Toutefois, ce séisme a eu pour conséquence de provoquer, particulièrement dans les familles rurales,

- un accroissement soudain et très significatif du nombre de personnes vivant au sein d'un même foyer en zone rurale ;
- un déficit de produits alimentaires de base en zone rurale, et donc un risque élevé d'un accroissement significatif de l'insécurité alimentaire ;
- un risque de résurgence de la flambée des prix sur les denrées alimentaires de base en zone rurale ;
- un risque élevé de voir les stocks de semences utilisés pour la consommation humaine ;
- un risque de décapitalisation des petits agriculteurs-éleveurs se traduisant souvent par une réduction de leur cheptel productif ;
- une décapitalisation des petits agriculteurs en raison du fait qu'ils ne peuvent bénéficier d'une flambée des prix dans la mesure où leurs produits sont essentiellement autoconsommés ; et donc une incapacité d'acheter les intrants (semences, engrais, etc.) et outillages agricoles nécessaires à une intensification de la production agricole.

De plus, l'emploi de produits phytosanitaires par les agriculteurs haïtiens est d'un niveau très faible en comparaison aux pays voisins de la région des îles Caraïbes. Les pestes abondent dans les cultures tant en montagne qu'en plaine. Il en résulte des rendements très faibles sur les exploitations agricoles et conséquemment une baisse de la production nationale.

Cette situation implique l'urgence nécessité d'apporter au secteur agricole tout le soutien nécessaire, tant sur le court terme, au travers d'interventions d'urgence qui permettront de répondre aux besoins alimentaires immédiats, qu'à moyen et à plus long terme afin de relancer, moderniser, et redynamiser un secteur agricole essentiel à l'économie et l'équilibre social du pays.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Promouvoir la recapitalisation du monde rural ;
- Contribuer à l'augmentation d'une production nationale diversifiée, d'un aménagement harmonieux de l'espace en fonction des orientations du développement humain durable.

**4.- LOCALISATION :** Territoire national

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE ):**

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Lancement est mis en place du programme de soutien comportant : les activités de réponse d'urgence, de réhabilitation et de renforcement des filières de production et de commercialisation des intrants agricoles tels que les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, des outillages et équipements de base selon des spécifications techniques et des modalités de commercialisation garantissant la durabilité et la rentabilité des activités au niveau de l'ensemble des acteurs de chaque filière.

- Poursuite du Programme d'acquisition et de distribution d'engrais afin d'en promouvoir l'utilisation pour augmenter le rendement des cultures (durée : 3 ans ; budget : l'essentiel du budget étant alloué aux subventions, ce budget dépendra de l'évolution du marché international des engrais, toutefois il est attendu qu'un budget de 117 million USD soit requis) ;

Bien que cette politique de subvention ait permis au secteur agricole d'accomplir des progrès considérables en termes de productivité, il conviendra d'en améliorer sa stratégie et sa mise en opération afin d'optimiser les effets et l'impact des investissements consentis par le Gouvernement, les donateurs et les agriculteurs, afin de promouvoir et développer un emploi raisonné des engrais.

- Elargissement de la capacité d'accès des petits agriculteurs à des outils et équipement de base à travers le développement d'un service d'appui à la production, la réparation et commercialisation d'outils agricoles via l'établissement d'un réseau national de forgerons communautaires.
- Renforcement des capacités d'appui des services de vulgarisation des DDAs et BACs aux agriculteurs, pour la promotion de méthodes de vulgarisation participatives « Champs-Ecoles ».
- Acquisition de tracteurs et motoculteurs agricoles équipés et mise en place et en opération d'un service subventionné d'accès au machinisme agricole à l'intention des petits agriculteurs, lequel sera particulièrement destiné à les assister lors de la préparation des sols.
- Renforcement du réseau national de Centres Communautaires de Commercialisation d'Intrants Agricoles en partenariat avec les DDA, les BAC et le secteur privé, ces centres étant autogérés et destinés à offrir un service de proximité aux petits agriculteurs.
- Promotion et développement des techniques de Lutte phytosanitaire

**7. - FINANCEMENT:** US \$ 197.580.000

**8. - RESULTATS ATTENDUS:** Les intrants et équipements agricoles sont disponibles et accessible a tous les agriculteurs; 30% des besoins théoriques en semences sont couverts au cours des trois prochaines années ;

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :** Augmentation du rendement parcellaire

## **FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET**

### **REFONDATION ECONOMIQUE**

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Construction et réhabilitation de réseaux d'irrigation et de drainage

**2.- DESCRIPTION DU PROGRAMME/PROJET :**

Le MARNDR a inventorié, en 1999, 243 systèmes d'irrigation couvrant une superficie de l'ordre de 75 000 ha, dont 35.000 ha sont consacrés à la riziculture, 8.000 ha à l'exploitation de la banane et une grande partie aux cultures de maïs, de haricot et des légumes.

Actuellement, il existe cinq (5) types de système irrigué (SI) caractérisés en fonction de leur taille : un grand SI, celui de la Vallée de l'Artibonite qui s'étend sur 38 000 ha ; un moyen SI qui est formé par douze (12) systèmes localisés dans les plaines du Cul de Sac, de Cabaret, d'Arcahaie, de Léogane, des Gonaïves, des Cayes et de Saint-Raphaël), et s'étendant sur une superficie totale de 34 000 ha ; environ soixante (60) petits SI qui contrôlent selon le cas des aires de dimension variée (entre 30 et 900 ha) et couvrent un total de 13.000 ha ; des stations de pompage et des puits artésiens ; des lacs collinaires, étang et petits plans d'eau.

Les infrastructures d'irrigation desservant ces superficies ont subi à travers le temps des détériorations successives imputables au manque d'entretien et aux cyclones périodiques. Les systèmes d'irrigation ne fonctionnent pas toujours de manière efficiente et sont loin de satisfaire les besoins des exploitations. Les crues endommagent ou détruisent les seuils, les canaux, les murs de protection. L'exploitation de ces systèmes se heurte en outre à des problèmes de gestion, imputables en grande partie à la faible implication des usagers.

Dans les grandes lignes, le projet consiste en la réhabilitation et l'aménagement des grands systèmes d'irrigation existants, la construction de nouveaux systèmes, l'aménagement des grandes structures de stockage d'eau.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Le projet a pour objectif général de contribuer à la relance et à la promotion de la production agricole par la réhabilitation ou la construction d'infrastructures d'irrigation et de drainage dans le cadre d'un aménagement intégré du territoire.

Les objectifs spécifiques sont de:

- Améliorer les infrastructures d'irrigation existantes,
- Renforcer la capacité productive des agriculteurs par l'amélioration des conditions de la production agricole,
- Préserver les ressources naturelles et les infrastructures de production des plaines,
- Permettre une meilleure valorisation des sols,
- Contribuer à une augmentation et à une diversification de la production agricole

**4.- LOCALISATION :** Ensemble du territoire national

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):**

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

***Réhabilitation d'infrastructures productives sur 3 ans***

Cette composante vise la mise en place d'infrastructures pouvant améliorer les conditions de la production agricole tout en valorisant la main d'œuvre disponible. Elle regroupe:

- La réhabilitation d'une quarantaine de systèmes d'irrigation desservant 9.000 hectares,
- La construction de 15 systèmes d'irrigation touchant 30.000 hectares,
- La réhabilitation de 600 kilomètres de pistes agricoles dans les zones de production,
- Le curage et l'endiguement des principales rivières en vue de protéger les infrastructures de production et réduire les risques d'inondation des plaines et des villes,
- Construction de 250 lacs collinaires A travers le pays ;

La mise en place d'unités de conditionnement et de transformation en vue de la création de stocks stratégiques de produits agricoles

***Aménagement de bassins versants***

Haïti souffre d'une très grande détérioration de ses ressources naturelles (eau, sols, couverture végétale et biodiversité). La protection des bassins versants doit alors constituer l'une des priorités de l'Etat haïtien. En effet, elle conditionne même la survie du pays. Dans le cadre de ce programme, la priorité sera accordée :

- Aux travaux de correction des ravines déversant de l'eau de ruissellement dans les périmètres irrigués, sur environ 500 kilomètres ;
- A l'aménagement des versants surplombant les périmètres irrigués avec des structures mécaniques et biologiques ;
- Au reboisement des terres liées aux fermes de l'Etat dans les dix départements géographiques du pays, par la production et la mise en terre de plantules forestières et fruitières ;



- A l'arboriculture fruitière par l'établissement de nouveaux vergers, le greffage et le sur-greffage des arbres fruitiers ;
- A La production d'espèces fourragères.

## **7.- FINANCEMENT : 240 millions \$US**

### **8.- RESULTATS ATTENDUS :**

- ..... km de canaux d'irrigation sont revêtus à travers le pays
- ..... km de canaux d'irrigation et de drainage curés manuellement
- ..... systèmes d'irrigation couvrant un total de ..... hectares (..... hectares) réhabilités.
- .....systèmes d'irrigation construits pour ..... Hectares
- 250 lacs collinaires mis en valeur par des associations paysannes
- 

### **9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

En termes d'impact des interventions, il est attendu que le programme contribue à:

- l'amélioration des disponibilités d'aliments locaux
- l'accroissement des revenus des producteurs
- une plus forte circulation monétaire dans le milieu rural
- un meilleur accès des ménages aux aliments, réduisant la malnutrition infantile
- une diminution de la pression sur les terres en pente
- la réduction des risques de pertes en vies humaines et matérielles

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION ECONOMIQUE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Recapitalisation des exploitations agricoles et financement de micro, petite et moyenne entreprises.

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Le séisme du 12 janvier 2010 survient dans un contexte de reconstitution post cyclone et vient fragiliser davantage le système de crédit par les dommages causés au niveau des structures des institutions financières. La centralisation des principales activités de ces institutions dans la capitale a porté préjudice aux autres partenaires intervenant au niveau local, particulièrement dans les zones affectées directement. Des agents de recouvrement d'institutions financières affirment rencontrer des difficultés à collecter de l'argent auprès des emprunteurs après le séisme.

Considérant que les Institutions de la Micro Finance ont grandement évolué au cours des années, on peut dire que l'offre de services financiers en Haïti est importante. Malgré ceci, moins de 10% du total des crédits alloués à l'économie par le système bancaire privé haïtien ont été dédié aux activités d'agriculture, de sylviculture et de pêche

Plusieurs raisons sont à l'origine de l'échec du financement rural en Haïti. En effet, la faible efficacité des interventions des institutions financières tire sa source du fait que ces structures méconnaissent les contraintes des ménages ruraux, n'analysent pas les besoins réels des exploitations agricoles et donc, ne sont pas en mesure de voir le potentiel des clients. De plus, l'octroi du crédit, tel qu'il est pratiqué, n'est

pas basé sur une méthodologie d'analyse des risques cohérente avec les contraintes du milieu et la réalité des exploitations agricoles, comme par exemple le calendrier agricole et les cultures concernées.

En effet, en 2008, les institutions financières qui ont consenti des prêts au secteur agricole ont connu des pertes considérables suite aux quatre ouragans qui ont ravagé Haïti. Ces institutions ont indiqué qu'elles ne souhaitent pas revenir dans le marché des prêts agricoles à moins que des mécanismes d'assurances et de garanties ne soient mis en place afin d'atténuer les risques encourus.

Pour assurer la création et le maintien d'emplois pour un large secteur de la population qui dépend des micro, petites et moyennes entreprises, des interventions d'urgence sont nécessaires pour, d'une part, aider ces clients emprunteurs à se recapitaliser et d'autre part, soutenir l'effort des institutions de micro finances à se reconstituer.

### **3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Aider les clients de micro, petites et moyennes entreprises à se recapitaliser tout en soutenant les efforts de recapitalisation des institutions de financement desquelles ils dépendent,
- Permettre aux exploitations agricoles d'avoir accès aux capitaux requis pour financer les activités agricoles ;
- Redynamiser les activités économiques dans le milieu rural

### **4.- LOCALISATION :** Territoire National

### **5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE ):** 3 ans

### **6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Mise en place de fonds de garantie pour couvrir des opérations de production, de transformation, de commercialisation, d'équipements et d'infrastructures.
- Promotion de la mise en place de structures de financement dans le milieu rural .
- Consolidation des institutions de financement.
- Mise en place d'un système d'assurance associé au crédit rural.

- Mise en place d'un fonds de compensation pour les pertes occasionnées par les catastrophes naturelles.

#### **7.- FINANCEMENT : 150 millions \$US sur 3ans**

#### **8.- RESULTATS ATTENDUS :**

- Une prolifération et une dynamisation des petites et moyennes entreprises dans le milieu rural ;
- Un meilleur fonctionnement et une amélioration de la santé financière des exploitations agricoles ;
- Une augmentation des performances des entreprises et des exploitations agricoles.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :** En donnant aux producteurs accès au crédit et à des conditions et des taux acceptables, ce projet de recapitalisation des exploitations agricoles permettra d'augmenter la production agricole et aussi d'accroître la valeur ajoutée sur la production, ce qui permettra de réduire les pertes et d'accroître les revenus des exploitants. Ce qui aidera à pallier du même coup le sérieux problème de sécurité alimentaire.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION ECONOMIQUE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Projet de promotion des produits animaliers et d'élevage

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Dans une perspective d'augmentation de la sécurité alimentaire en Haïti, du programme de lutte contre la pauvreté, l'élevage familial paysan et de type semi intensif est prometteur. L'évidence est beaucoup plus frappante lorsqu'on considère les faibles performances enregistrées dans les diverses filières, les facteurs limitant à l'augmentation de la production et le niveau d'effort requis pour lever les blocages. En effet, les itinéraires au niveau des fermes se limitent parfois à nourrir et à abreuver les animaux, sans tenir compte de la qualité de la nourriture et de l'aspect sanitaire. Des actions sont donc proposées visant à redynamiser les filières d'élevage.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Favoriser une meilleure performance des fermes de production animale ;
- Favoriser la dynamisation des filières de la production nationale ;
- Augmenter la valeur marchande des produits d'élevage ;
- Augmenter la capacité productive des fermes villageoises.

**4.- LOCALISATION :** Territoire national

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE ):** A déterminer

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :** Ce projet comprend 2 volets :

- un volet ***d'appui pour la protection de la santé animale / santé publique*** en s'attaquant à la lutte contre les maladies animales à fort impact économique, en améliorant l'accès aux services vétérinaires décentralisés (structures de terrain et GSBs), en donnant un appui au volet abattage, préparation et conditionnement viande, et appui à la lutte contre les zoonoses.
- un deuxième volet ***d'Appui aux filières villageoises œufs, chèvres, apiculture et lait***
  - Pondeuses rustiques et semi-rustiques
  - Chèvre d'embouche
  - Apiculture

- Lait
- Soutien á la filière œufs (production semi-intensive)
- Soutien á la production et distribution d'aliments concentrés

**7.- FINANCEMENT : 150 millions \$US sur 18 ans**

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Augmentation de la production animale á l'échelle nationale et une meilleure performance des fermes villageoises.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :** Une augmentation des revenus des exploitants agricoles, entraînant un meilleur accès aux services de base et une augmentation du niveau de vie. Une augmentation de la disponibilité alimentaire favorisant une amélioration sécurité alimentaire.

**REFONDATION SOCIALE**

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Construction de logements de transition et de logements permanents ( Phase I)

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Le relogement temporaire et permanent de la population déplacée par les répercussions du séisme est un défi de taille. À ce jour il reste quelques 1,2 million de personnes dans 460 camps spontanés de plus de 25 familles. De ce nombre, quelques 250 000 personnes vivent dans 21 des camps spontanés qui présentent des risques élevés pour le bien être et la sécurité de leurs habitants.

Le gouvernement a identifié cinq sites qui doivent être aménagés en toute urgence afin de pouvoir accommoder 100 000 personnes ou plus si nécessaire. Dans un premier temps, des abris provisoires devront y être installés. Il est cependant prévu que ces sites deviennent de nouveaux quartiers permanents où les abris seront graduellement remplacés par des habitations permanentes et des infrastructures et services de base durables.

Une assistance technique sera fournie aux autorités locales sous forme d'équipes pluridisciplinaires notamment pour l'urbanisme, le régime foncier, ainsi que le contrôle de la qualité des matériaux de construction. Un fonds de sécurisation sera également créé pour soutenir les efforts de reconstruction des communes et des quartiers. D'autre part une assistance financière sera accordée qui inclura des mécanismes d'accès à des prêts, par la création d'un fonds de reconstruction du logement.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Assurer l'accès de la population au logement temporaire et permanent en :

- déplaçant les personnes vivant dans les camps spontanés les plus à risque ;
- investissant dans l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans les autres camps ;
- soutenant la réparation des logements endommagés et la transition entre le logement temporaire et le logement permanent.
- Soutien à la reconstruction d'habitat

**4.- LOCALISATION :**

Région Métropolitaine de Port-au-Prince, Léogane, Petit-Goâve et Jacmel. Et zones recevant des déplacés ou se trouvant Dans les zones de failles sismiques connues.

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):**

La durée du programme d'habitats (temporaires et permanents) est de (18) mois.

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**



Les différentes composantes du projet sont les suivantes :

- Construction de logements de transition et de logements permanents sur cinq (5) sites aménagés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince ;
- Création d'un fonds de sécurisation pour soutenir les efforts de reconstruction des communes et des quartiers ;
- Création d'un fonds de reconstruction du logement.

#### **7.- FINANCEMENT :**

Le coût du programme d'habitats est estimé à 600 millions de dollars US sur 3 ans et dont 300 millions sur 18 mois.

#### **8.- RESULTATS ATTENDUS :**

**Les résultats attendus dans le cadre de ce programme sont :**

- 100,000 personnes vivant dans les camps spontanés les plus à risque déplacés vers les cinq (5) sites aménagés ;
- 150,000 personnes vivant dans les autres camps réintègrent leur logement respectif ;
- 10,000 familles au moins ont accès à des prêts pour la réparation ou la construction ou encore l'acquisition du logement ;
- Fonds de reconstruction de logement fonctionnel
- 

#### **9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

Le projet devrait contribuer à la mise en place des conditions de base pour :

- la rénovation des trois grandes zones sinistrées que sont la zone métropolitaine de Port-au-Prince, l'axe Léogane-Petit Goâve et le Département du Sud-est, et aussi la construction de premiers pôles régionaux de développement ;
- la création de nouveaux quartiers.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Relance des activités scolaires 2009/2010 et préparation à la rentrée scolaire 2010/2011

**2.- DESCRIPTION DU PROGRAMME/PROJET :**

Suite au tremblement de terre, le secteur de l'éducation a été profondément affecté. Les dégâts matériels, les pertes en vies humaines et les traumatismes psychologiques qui en découlent sont énormes.

Les acteurs de l'éducation devront travailler dans l'urgence tout en construisant de nouvelles bases pour un système qui devra devenir plus efficace et équitable. Cet effort devra se conjuguer dès que possible à un filet social qui reste à créer. La relance des activités scolaires sur le très court terme est l'une des grandes priorités de l'État. A ce titre, le gouvernement s'engage, dans le cadre de ce projet, à :

- organiser l'accueil des élèves dans les départements directement touchés et dans ceux qui le sont indirectement par l'établissement de plus de 4 000 abris temporaires.
- mettre en place des paquets distincts pour chacune des catégories d'acteurs (élèves, enseignants, directions des établissements), incluant la fourniture d'une assistance psychosociale. À titre d'illustration, à très court terme, les charges scolaires seront prises en charge par l'État.
- fournir un appui spécifique au secteur de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur qui a été particulièrement affecté, de procéder à des adaptations du calendrier scolaire, des curricula et des systèmes d'évaluation et de fournir les équipements et les moyens nécessaires à ce démarrage ;
- mettre en place les bases de la reconfiguration du système éducatif ;
- reconfigurer l'offre de formation.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet sont les suivants :

- Garantir le retour à l'école en toute équité des élèves des trois départements directement affectés et de ceux qui ont migré vers les autres départements ;
- Fournir un appui à la scolarisation de tous les enfants ;

- Apporter le soutien et l'encadrement nécessaire aux enseignants et aux autres personnels de l'éducation ;
- Appuyer le redémarrage de l'enseignement supérieur et technique ;
- Poursuivre la démarche de l'éducation pour tous.

**4.- LOCALISATION :** Départements de l'Ouest, des Nippes et du Sud-Est

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):**

L'exécution de ce projet s'étend sur une durée de douze (12) mois.

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Démolition et Déblaiement d'espaces scolaires dans les départements touchés par le séisme du 12 janvier ;
- Construction de Structures d'accueil provisoires ;
- Création de nouvelles salles de classes avec des structures provisoires (tentes ou autres abris résistants aux intempéries) au profit des élèves migrants dans les villes de province ;
- Acquisition d'Équipements et de Fournitures scolaires ;
- Formation du personnel d'encadrement en assistance psychosociale sur les besoins post traumatiques des élèves dans les dix départements ;
- Appui en matière d'infrastructure aux établissements de formation professionnelle et supérieure.

**7.- FINANCEMENT :** Le coût total de financement du projet est estimé à de 470 millions de dollars US dont 150 millions en soutien budgétaire.

**8.- RESULTATS ATTENDUS :**

- 4,000 écoles sont logées sous des structures provisoires (tentes ou hangars) ;
- 4,000 écoles sont équipées ;
- 4,000 écoles sont pourvues de fournitures ;
- 100% des enseignants des écoles classiques bénéficient d'un encadrement psychosocial ;
- 1,299,498 enfants reçoivent un repas chaud pendant 100 jours ;
- 150,000 enfants sont pourvus d'uniformes ;
- 21,632 écoles non publiques subventionnées.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Le principal impact de ce projet est le relèvement du secteur éducation des dommages engendrés par le passage du séisme du 12 janvier 2010.

- Il devrait aussi contribuer à la reprise des activités sociales en général, une meilleure relation entre le MENFP et les communautés scolaires et à une réduction du taux de déperdition et d'abandon scolaire dans les écoles parrainées

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Construction et Réhabilitation des écoles fondamentales et des lycées

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Sur le plan matériel, les infrastructures de notre système éducatif sont détruites en très grande partie dans le département de l'Ouest et partiellement dans le Sud-est et les Nippes. Dans l'Ouest, Les infrastructures du secteur public qui représentaient moins de 6% de l'offre scolaire, sont détruites à plus de 77% ; celles du non public sont affectées à plus de 79%. Dans le Sud-est, 71 établissement du secteur public et 208 du non public sont détruits et endommagés. Dans les Nippes, on compte 32 écoles détruites et endommagées dans le secteur public et 113 pour le non public. Le relèvement du secteur éducatif passe par l'implantation d'infrastructures adéquates.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

L'objectif du projet est d'améliorer l'offre scolaire dans les zones affectées par le séisme par la construction et la réhabilitation des écoles fondamentales et des lycées détruits et endommagés.

**4.- LOCALISATION :** Départements de l'Ouest, des Nippes et du Sud-Est.

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):** La durée de ce projet est de 18 mois.

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Réhabilitation de 600 écoles fondamentales ;
- Réhabilitation de 50 lycées ;
- Construction de 1000 écoles fondamentales ;
- Construction de 50 lycées ;

**7.- FINANCEMENT :** Le coût total pour le financement de ce projet est de 900 millions de dollars US. Sur 3 ans

**8.- RESULTATS ATTENDUS :**

Le principal résultat attendu au terme de la mise en œuvre de ce projet est l'amélioration de l'accès à l'éducation aux niveaux fondamental et secondaire

#### **9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

Le projet aura pour impact d'augmenter le taux de scolarisation par l'augmentation de la couverture scolaire au profit des élèves du fondamental et du secondaire. Le projet contribuera également à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Appui à la formation professionnelle

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

L'Institut National de formation Professionnelle (INFP) gère pour le MENFP, à l'échelle du pays, un réseau de 115 centres de formation professionnelle, très fortement concentrés dans le département de l'Ouest, plus particulièrement la région métropolitaine de Port-au-Prince. Deux tiers (2/3) de tous ces centres se trouvent dans la capitale et ses environs (Delmas, Carrefour, par exemple). Les effets du séisme ont été dévastateurs pour le sous-secteur. En effet, 8 des 9 centres publics et l'ensemble des 11 centres subventionnés et la quasi-totalité des centres privés reconnus par l'INFP sont sérieusement endommagés. Cette situation jette sur le pavé les 15,000 étudiants que regroupent les établissements considérés. La reprise des activités des centres de formation requiert à juste titre un appui substantiel. C'est pourquoi l'Etat entend venir en aide aux centres de formation professionnelle en les encourageant à offrir une formation adéquate répondant aux besoins du marché de l'emploi.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

L'**objectif général** du projet est de contribuer au développement socio-économique, au développement de la personne et au renforcement de la gouvernance par l'amélioration des infrastructures de formation professionnelle par l'augmentation, selon les orientations régionales et locales, de l'offre des services et formations de qualité à travers le pays.

Les **objectifs spécifiques** poursuivis sont les suivants :

- Relancer les activités des centres de formation professionnelles de façon à former une masse critique d'artisans et de travailleurs aptes à s'engager dans la reconstruction ;
- Réhabiliter et réaménager les espaces d'accueil de l'INFP, de l'Inspectorat régional Nord ; et les centres de formation affectés par le passage du séisme du 12 janvier 2010 ;
- Etablir un nouveau système de gestion à l'INFP, à l'Inspectorat Nord et dans les centres de formation ;
- Former et perfectionner les ressources humaines du système affectées à la gestion et à l'enseignement ;
- Augmenter l'offre publique de formation.

**4.- LOCALISATION :** Départements de l'Ouest, du Nord et du Sud-Est. Et dans les pôles de développement

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):** La durée du projet s'étendra sur une période de deux (2) ans.

## **6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Réhabilitation, Extension et Aménagement des locaux de l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP) ;
- Réhabilitation, Extension et Aménagement de centres de formation professionnelle ;
- Révision des Programmes et Conception de nouveaux programmes de formation
- Formation / Perfectionnement des cadres de l'INFP et des Etablissements de Formation Professionnelle (EFP) aux nouvelles normes de gestion ;
- Formation / perfectionnement des formateurs en pédagogie de l'APC.

## **7.- FINANCEMENT :**

Le cout du projet est estime à 400 millions de dollars US. Sur 5 ans.

## **8.- RESULTATS ATTENDUS :**

Les résultats attendus du projet sont :

- Des centres de formation professionnels réhabilités ;
- Renforcement de la gouvernance de l'INFP
- Des centres de formation professionnelle disposant d'une plus grande capacité d'accueil.
- Un enseignement professionnel de meilleure qualité dispensé aux élèves.
- Un meilleur rendement scolaire des élèves.
- Les centres de formation professionnelle logés dans des édifices parasismiques ;

## **9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Amélioration de l'accès à l'enseignement technique et professionnelle ;
- Amélioration de la disponibilité en ressources humaines qualifiées ;
- Amélioration de la productivité du travail.



## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Appui à l'Enseignement Supérieur

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Les établissements d'enseignement supérieur, généralement concentrés à plus de 80% dans le département de l'Ouest, ont été fortement affectés par le séisme. Et les bâtiments sont détruits et endommagés à plus de 90%. Et les pertes en vies humaines sont assez importantes. Le mouvement de migrations qui en résulte a contraint les universités publiques en régions (Artibonite, Cayes et Cap-Haïtien) à accueillir un nombre important d'étudiants venus de l'Ouest. Conscient des besoins en enseignement supérieur dans les autres départements du pays, le gouvernement entend développer des infrastructures universitaires en lançant l'implantation des réseaux universitaires Nord, Ouest et Sud.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Etendre l'enseignement universitaire à travers le pays par l'implantation de trois grands réseaux universitaires ;
- Fournir au marché de l'emploi des cadres répondants aux besoins de la reconstruction du pays.

**4.- LOCALISATION :**

- Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Gonaïves, Hinche, Fort-Liberté, Port-au-Prince, Saint-Marc, Mirebalais, Jacmel, Petit-Goave, Cayes, Jérémie, Miragoane.

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE) :** 36 mois

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Implantation du réseau universitaire Nord (Cap-Haïtien, Port-de-Paix, Gonaïves, Hinche, Fort-Liberté) ;
- Implantation du réseau universitaire Ouest (Port-au-Prince, Saint-Marc, Mirebalais, Jacmel, Petit-Goave) ;
- Implantation du réseau universitaire Sud (Cayes, Jérémie, Miragoane).

**7.- FINANCEMENT :** 600 millions de dollars US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :**

- Réseau universitaire Nord implanté ;

- Réseau universitaire Ouest implanté ;
- Réseau universitaire Sud implanté.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Amélioration du rendement de l'enseignement supérieur ;
- Amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur ;
- Amélioration de la disponibilité en ressources humaines sur le marché du travail.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Reconstruction et Réhabilitation de dix hôpitaux départementaux de référence

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :** Les indicateurs de santé du pays sont les plus déplorables de la région. Environ 47% de la population n'a pas accès aux soins. Le séisme du 12 janvier a détruit ou endommagé 30 hôpitaux sur 49. C'est dans ce contexte que le MSPP compte lancer la construction de 10 hôpitaux de référence dans les chefs-lieux des départements. Ce projet s'intègre dans la politique d'offre de soins renforcée et sur une base géographique déconcentrée.

### **3.- OBJECTIFS DU PROJET :**

- Garantir l'offre des services de santé à la population en prenant en compte les nouveaux besoins créés par le séisme,

- Reconstruire 10 établissements de santé endommagés ou détruits par le séisme

**4.- LOCALISATION :** Gonaïves, Cap-Haitien, Hinche, Port de paix, Mirebalais, St-Marc, Jacmel, Jérémie, Cayes, Miragoane.

**5.-DUREE : Etudes :** 6 mois ; **Mise en œuvre :** 30 mois

### **6.- COMPOSANTES :**

- Réhabilitation de l'hôpital Justinien du Cap-Haitien,
- Reconstruction de l'hôpital La Providence des Gonaïves
- Reconstruction de l'hôpital Immaculée Conception de Hinche
- Reconstruction de l'Hôpital St Michel de Jacmel
- Réhabilitation de l'hôpital Immaculée Conception des Cayes
- Reconstruction de l'hôpital St Antoine de Jérémie
- Construction d'un hôpital à Mirebalais
- Reconstruction de l'hôpital Immaculée Conception de Port-de-Paix
- Reconstruction de l'hôpital Ste Thérèse de Miragoane
- Réhabilitation de l'hôpital St Nicolas de St-Marc.

**7.- FINANCEMENT :** 380 Millions de dollars US dont

Réhabilitation et reconstruction : 240 M\$

Equipements : 70M\$

Intrants et médicaments : 70M\$

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Les 10 bâtiments devant loger les hôpitaux départementaux sont reconstruits ou réhabilités.

**9.- IMPACT DU PROJET :**

Amélioration de la santé de la population par augmentation des soins offerts.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Reconstruction et réhabilitation des hôpitaux de référence de la région métropolitaine de Port-au-Prince

**2.-JUSTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET :**

Les indicateurs de santé du pays sont les plus déplorables de la région. Environ 47% de la population n'a pas accès aux soins. Le séisme du 12 janvier qui a touché les départements de l'Ouest, du Sud-est et des Nippes a détruit ou endommagé 38 institutions dont 28 sont fissurées, 2 détruites ou totalement effondrées, 8 partiellement effondrées. Parmi elles on dénombre 5 hôpitaux, 4 CAL, 7 CSL et 22 bâtiments administratifs et dispensaires. C'est dans ce contexte que le MSPP compte lancer la construction ou la réhabilitation des hôpitaux de référence de la région métropolitaine de Port-au-Prince.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Garantir l'offre des services de santé à la population en prenant en compte les nouveaux besoins créés par le séisme,
- Réhabiliter les institutions sanitaires endommagées ou détruites par le séisme.

**4.- LOCALISATION :** Département de l'Ouest.

**5.-DUREE :** 18 mois

**6.- ACTIVITES :**

- Réhabilitation de l'hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti
- Reconstruction du sanatorium de Port-au-Prince
- Reconstruction de l'hôpital Sigueneau de Léogane

**7.- FINANCEMENT :** 100 M\$ US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Les bâtiments endommagés sont réhabilités ou reconstruits.

**9.- IMPACT DU PROJET :** Amélioration de l'accès aux soins des habitants de la région métropolitaine de Port-au-Prince et de Léogane.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Reconstruction et de réhabilitation des institutions publiques des zones sinistrées.

**2.-JUSTIFICATION DU PROGRAMME/PROJET :**

Les indicateurs de santé du pays sont les plus déplorables de la région. Environ 47% de la population n'a pas accès aux soins. Le séisme du 12 janvier a détruit ou endommagé 30 hôpitaux sur 49. C'est dans ce contexte que le MSPP compte lancer la construction ou la réhabilitation des institutions publiques des zones sinistrées.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Garantir l'offre des services de santé à la population en prenant en compte les nouveaux besoins créés par le séisme,
- Réhabiliter les institutions sanitaires publiques des zones sinistrées.

**4.- LOCALISATION :** Départements de l'ouest, du Sud-est et des Nippes.

**5.-DUREE :** 18 mois

**6.- ACTIVITES :**

- Reconstruction CAL du Bel Air
- Reconstruction du Centre de transfusion sanguine du département de l'Ouest
- Réhabilitation du laboratoire de l'hôpital Eliazar Germain de Pétion-ville
- Réhabilitation du laboratoire de l'hôpital de Carrefour
- Réhabilitation du laboratoire de l'Hôpital Maternité Isaie Jeanty
- Réhabilitation du CSL de St-martin I
- Réhabilitation du CSL de St-Martin II
- Réhabilitation du CSL de carrefour

- Réhabilitation du CSL de Bainet
- Réhabilitation du CSL de Cotes de Fer
- Réhabilitation du dispensaire St-Joseph de Fonds des Nègres
- Réhabilitation du dispensaire de Villard
- Réhabilitation du point de transfusion sanguine de St-Marc
- Réhabilitation du point de transfusion sanguine de Léogane.
  - Soutien aux centres hospitaliers privés

**7.- FINANCEMENT :** 340 M \$ US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Les institutions sanitaires publiques et privées des zones sinistrées sont réhabilitées.

**9.- IMPACT DU PROJET :** Amélioration de l'état de santé de la population des zones affectées par le séisme.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Reconstruction et réhabilitation des centres de santé au niveau des chefs-lieux d'arrondissements et des communes.

**2.-CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

Les indicateurs de santé du pays sont les plus déplorables de la région. Environ 47% de la population n'a pas accès aux soins. Le séisme du 12 janvier a détruit ou endommagé 30 hôpitaux sur 49. C'est dans ce contexte que le MSPP compte lancer la construction ou la réhabilitation des centres de santé au niveau des chefs-lieux d'arrondissements et des communes. Ce projet s'intègre dans la politique d'offre de soins renforcée et sur une base géographique déconcentrée.

**3.- OBJECTIFS DU PROJET :**

- Garantir l'offre des services de santé à la population en prenant en compte les nouveaux besoins créés par le séisme,
- Réhabiliter ou construire des centres de santé au niveau des chefs lieux d'arrondissement et des communes.

**4.- LOCALISATION :** Chefs-lieux d'arrondissements et communes des dix départements géographiques.

**5.-DUREE : 3 ans**

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Construction ou réhabilitation des centres de santé et dispensaires des chefs lieux d'arrondissement et communes.
- Dotation en équipements et matériels, - Dotation en intrants et médicaments des institutions construites ou réhabilitées.

**7.- FINANCEMENT :** 200 M \$ US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Les chefs-lieux d'arrondissement et les communes de la république sont dotés de centres de santé.

**9.- IMPACT DU PROJET :** Amélioration de la santé de la population par accès aux soins et services sanitaires de base.



## FICHES TECHNIQUES DE PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Programme national de gestion et de traitement de déchets solides

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

La stratégie de relèvement et de reconstruction pour l'assainissement s'articule autour de la stratégie sectorielle existante. Il est important d'améliorer dans le court terme (12 à 18 mois) la gestion des déchets solides et la mise en site de plus de 200 000 m<sup>3</sup>/mois de déchets solides dans la capitale et des dix agglomérations urbaines les plus importantes. La priorité sera accordée à la mise en place de 8 sites de décharges pour la desserte effective de la zone métropolitaine et des 10 agglomérations urbaines regroupant une population de 5 millions d'habitants.

La mise en place de la politique nationale dans le secteur Eau Potable et Assainissement sera soutenue par le renforcement du développement technique de la gestion et de l'autonomie financière des opérateurs du pays et par une campagne nationale pour l'amélioration des pratiques d'hygiène et de promotion de l'assainissement de l'ensemble de la population.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Améliorer la gestion des déchets solides de manière à accroître la qualité de vie en assurant la collecte et la mise en site de plus de 200 000 m<sup>3</sup>/mois de déchets solides dans la capitale et dans les agglomérations urbaines les plus importantes.

**4.- LOCALISATION :** Les dix départements du pays.

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):** La durée du projet s'étend sur une période dix huit (18) mois.

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

Le projet comprend deux (2) grandes composantes :

- Collecte et Ramassage de 200,000 m<sup>3</sup> de déchets solides par mois;
- Mise en place de huit (8) sites de décharge à travers le pays.

**7.- FINANCEMENT :**

Le coût total du projet s'élève à 50 millions de dollars US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :**

Les résultats attendus consistent en une couverture en assainissement de 58 % en zone métropolitaine et de 50 % dans les autres agglomérations urbaines et en milieu rural.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

Amélioration de la qualité de vie tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION SOCIALE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Programme de desserte en eau potable des populations.

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

La stratégie de relèvement et de reconstruction pour l'accès à l'eau potable s'articule autour de la stratégie sectorielle existante. Il faudra assurer la cessation progressive de la fourniture précaire des services de base temporaires pour, sur une période de 3 ans, assurer la construction d'un système d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le pays en favorisant les technologies à faible coût et socialement adaptées. La mise en place de la politique nationale dans le secteur Eau Potable et Assainissement sera soutenue par le renforcement du développement technique de la gestion et de l'autonomie financière des opérateurs du pays.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Assurer la construction d'un système d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le pays en favorisant les technologies à faible coût et socialement adaptées.

**4.- LOCALISATION :** Les dix (10) départements du pays.

**5.- DUREE (ETUDE, MISE EN ŒUVRE):** La durée du projet s'étend sur une période dix huit (18) mois.

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Construction d'un système d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le pays ;
- Renforcement des Institutions.

**7.- FINANCEMENT :** Le coût total du projet s'élève à 200 millions de dollars.

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Les résultats attendus du projet consistent en une couverture en eau potable de 60 % en zone métropolitaine et de 73 % dans les autres agglomérations urbaines et en milieu rural.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :** Amélioration de la qualité de vie tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

**REFONDATION INSTITUTIONNELLE**

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION INSTITUTIONNELLE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Renforcement des administrations déconcentrées

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :** Lors du séisme du 12 janvier les administrations déconcentrées du pays ont subi d'importants dommages. Ces institutions, qui pour la plus part, étaient logées dans des bâtiments antisismiques âgés de plus de 50 ans et qui ne subissaient que de très rares réhabilitations structurelles. Aujourd'hui, l'administration de l'Etat qui fonctionnait difficilement se trouve face à des enjeux plus complexes qu'avant. Il s'avère nécessaire que ceux-là arrivent à fonctionner de manière efficace pour le relèvement et le développement national d'Haïti.

La déconcentration des activités en régions, la création de pôles régionaux, la stimulation du développement local, l'accroissement de l'offre de services de base à la population, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la gestion des bassins versants, la gestion des risques et l'appui à donner aux collectivités de base, sont au nombre des éléments forts du renouvellement des bases du développement d'Haïti. La mise en œuvre de ces orientations nécessite une augmentation significative des effectifs publics sur le territoire.

La déconcentration des services publics sera donc réalisée à l'échelon territorial des Arrondissements qui satisfait à l'ensemble des objectifs poursuivis, d'autant que la révision des limites politico-administratives du pays devrait chercher à rapprocher les limites territoriales des Arrondissements de celles des bassins versants de même niveau. De plus, la plus grande mutualisation possible des services publics à déconcentrer devra être recherchée de façon à diminuer les coûts et à faciliter l'intégration requise des perspectives de développement local.

Afin d'augmenter le nombre d'effectifs en régions, il faudra : recruter du personnel pour les services publics à déconcentrer; poursuivre la construction et l'équipement de locaux administratifs initiés dans les chefs-lieux de Département et l'étendre aux chefs-lieux d'Arrondissement; assurer la modernisation électronique de l'administration déconcentrée; mettre en place des bases de données et des systèmes d'informations associées; et financer des mesures incitatives pour l'embauche de personnel déconcentré.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :** Promouvoir une nouvelle gouvernance territoriale du développement et une meilleure desserte de la population en service de base. Pourvoir les administrations déconcentrées de moyens matériels, infrastructurels et financiers leur permettant de remplir efficacement leur mission.

**4.- LOCALISATION :** National

**5.- DUREE :** 3 ans

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Réhabilitation Urbaine
- Construction d'édifices publics
- Relocalisation temporaire des structures
- Renforcement en personnel
- Equipements
- Mise en place de nouveaux mécanismes de concertation au niveau territorial
- Etc.....
- 

**7.- FINANCEMENT :** 200 Millions de \$ US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Les administrations déconcentrées sont renforcées

**9.- IMPACTS ATTENDUS:**

Livraison de services adéquats aux contribuables ; Administrations déconcentrées de l'Etat rendues fonctionnelles et performantes.

## FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET

### REFONDATION INSTITUTIONNELLE

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Renforcement des ressources humaines

**2.- DESCRIPTION DU PROGRAMME/PROJET :** La récente catastrophe naturelle a grandement touché les administrations publiques en ce qui a trait aux pertes en vies humaines. Le séisme du 12 janvier a créé un vide sans précédent. Les administrations de l'Etat se sont trouvées dans une situation très contraignante. Le fonctionnement de ces derniers s'est rendu plus difficile qu'il ne l'était avant. Le présent projet se propose de doter les administrations centrales en ressources humaines pouvant faire fonctionner efficacement ces derniers.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

Améliorer l'efficacité et l'efficience des services de l'Administration Publique dans la détermination, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques et dans l'affectation et la gestion des ressources professionnelles.

**4.- LOCALISATION :** Port au Prince

**5.- DUREE:** 3 ans

**6.- COMPOSANTES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Capacitation des ressources humaines disponibles dans les administrations publiques ;
- Renforcement des institutions clés intervenant dans le niveau stratégique du développement ;
- Renforcement des institutions nationales intervenant dans l'opérationnalisation des politiques publiques ;
- Renforcement de l'OMRH
- Remplacer les cadres de haut niveau qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés et à
- Mise en place d'une école d'Administration publique
- Renforcement du Centre de techniques de Planification et d'Economie Appliquée (CTPEA)
- Fourniture d'appuis techniques

**7.- FINANCEMENT :** 120 Millions de \$ US

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Ressources humaines disponibles pour le fonctionnement des administrations de l'Etat.

**9.- IMPACTS ATTENDUS DU PROGRAMME/PROJET :**

Services publics rendus disponibles et efficaces à la population.





## **FICHE TECHNIQUE DU PROGRAMME /PROJET**

### **REFONDATION INSTITUTIONNELLE**

**1.- TITRE DU PROGRAMME/PROJET :** Construction / Réhabilitation d'infrastructures judiciaires

**2.- CONTEXTE DU PROGRAMME/PROJET :**

La justice, comme les autres secteurs, a subi les effets dévastateurs du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Des cadres manquants, blessés, indisponibles, des bâtiments détruits ont été les principaux constats faits dans les différents endroits affectés par le séisme. En effet, 80% du secteur de la justice a été touché rien qu'à Port-au-Prince. Conséquemment, il s'en suit une situation qui entrave l'objectif du Ministère de la Justice et de la sécurité publique qui est de permettre au citoyen d'avoir accès à la justice et de garantir la liberté individuelle. De ce fait, il est impératif de construire/réhabiliter des infrastructures judiciaires.

**3.- OBJECTIFS DU PROGRAMME/PROJET :**

- Rétablir et renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de la justice et de la sécurité publique ;
- Garantir l'accès à la justice et à la sécurité des communautés affectées et de celles accueillant des populations déplacées ;
- Créer les conditions propices pour pérenniser une bonne administration de la justice et de la sécurité publique pour l'après crise.

**4.- LOCALISATION :** Echelle nationale

**5.- DUREE :** 5 ans

**6.- COMPOSANTES/ACTIVITES DU PROGRAMME/PROJET :**

- Réhabilitation et/ ou reconstruction des infrastructures des tribunaux dans les zones sinistrées et dans les autres régions à faille sismique du pays et dans les communes de la république (PHASE I)
- Remise en service de l'Ecole Nationale de la Magistrature ;
- Reconstruction ou Aménagement des établissements pénitentiaires des chefs lieux de département ;
- Poursuite du programme de renforcement de la Justice ;

- Renforcement des capacités de la PNH

**7.- FINANCEMENT :** 355 Millions de \$ US sur 3 ans

**8.- RESULTATS ATTENDUS :** Le système judiciaire et de sécurité publique est rétabli sur tout le territoire.

**9.- IMPACTS ATTENDUS:**

La population dispose d'un système de justice et de sécurité publique fiable et pérenne.

